



Arrondissement de
Pontarlier
Canton de Valdahon

Date de convocation :
19/06/2026

OBJET

RA - FINANCES

**DM N°2 EDF MAINTENANCE
TRANSFORMATEUR**

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

DECISION

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage :
02/07/2026

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 025-262505787-20260629-2629-BF

Berger
Levrault

**Extrait du Registre
du Conseil d'Administration**

N° 26.29

Séance du 29.06.2026

Président de séance : Mme LE HIR, Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, Mme FERNIOT, Mme PERRIGOT, Mme POURET, Mme BRACHOTTE, Mme CONRAUX, Mme CHEVIGNAC, Mme GIRARD, Mme WALGRAEVENS, M. LAPOIRE, M. REGAZZONI, M. GUILLAUME.

Etaient absents : Mme CHEMENT-BELLAY, M. GROSJEAN.

Invités : Mme LEROY

Secrétaire de séance : Mme FERNIOT

Procurations de vote : M. GROSJEAN / Mme GIRARD

Il est rappelé aux membres du Conseil d'administration qu'une maintenance réglementaire du transformateur électrique de la Résidence doit être réalisée.

À la suite d'échanges avec Habitat 25, il a été convenu que le coût de cette intervention serait pris en charge par ce dernier. Toutefois, le contrat de fourniture d'électricité étant établi au nom du CCAS – Résidence Autonomie, la facture d'entretien devra être réglée dans un premier temps par la Résidence.

Afin de permettre le règlement de cette dépense, il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire consistant à transférer un montant de 4 450 € du compte 6132 – Locations immobilières vers le compte 61588 – Autres dépenses d'entretien et de réparations.

Cette opération est neutre pour le budget de la Résidence puisqu'elle n'entraîne aucune dépense supplémentaire.

Le montant avancé par la Résidence Autonomie fera ensuite l'objet d'une compensation par Habitat 25, sous la forme d'une déduction sur la redevance annuelle due par la Résidence.

Le Conseil d'administration se prononce favorable sur cette décision modificative n° 2.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

CONTRAT DE MAINTENANCE EDF /HABITAT 25

CCAS - FOYER LOGEMENT HEBERGEMENT - 75197

DM n° 2 2026

INSEE 250004439

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6132 : Locations immobilières	4 450.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61568 : Autres	0.00 €	4 450.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	4 450.00 €	4 450.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 450.00 €	4 450.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		4 450.00 €		0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser